



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 12 décembre 2019

Date de la convocation : 5 décembre 2019
Nombre de délégués en exercice : 52

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Marc CABANE, M. Thierry CARRERE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. Bernard DUPONT, M. Philippe GARCIA, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Annie HILD, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Francis LANSALOT-MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, M. Patrick TASSERIE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

M. BORDE BAYLACQ a suppléé M. Arthur FINZI, M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, Mme Aracéli ETCHENIQUE a suppléé M. Laurent KELLER, M. Michel CAPERAN a suppléé M. Eric SAUBATTE, M. Jean-Yves COURREGES a suppléé M. Arnaud MOULIE, Mme Geneviève PEDEUTOUR a suppléé Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Claude BOURIAT a suppléé M. Francis PEES.

Etaient représentés :

Mme Monique SEMAVOINE a donné pouvoir à M. François BAYROU, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Emmanuel HANON a donné pouvoir à M. Philippe GARCIA, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Etaient excusés :

Mme Lydie ALTHAPE, M. Patrick BALDAN, M. Michel BERNOS, Mme Françoise BESSONNEAU, M. Pierre CASABONNE, M. André DUCHATEAU, M. Dino FORTÉ, M. Frédéric LAHORE, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, M. David MIRANDE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Claude SERRES-COUSINE.

Secrétaire de séance : M. Patrice LAURENT

**N°5 - EXTENSION DU CADASTRE SOLAIRE À CERTAINS
TERRITOIRES DU BÉARN**

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Mesdames, Messieurs,

La transition énergétique et le développement des énergies renouvelables constituent une priorité du plan d'actions 2019 du Pôle métropolitain du Pays de Béarn.

Le cadastre solaire est un outil de sensibilisation et d'information sur le potentiel photovoltaïque des toitures de tous les bâtiments. Il avait été développé en 2018 de manière mutualisée sur la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de Communes Haut Béarn.

Cet outil permet de détailler le potentiel de toute toiture en photovoltaïque injecté sur le réseau, en auto-consommation et en solaire thermique. Des simulations financières (auto-financement, durée et taux d'emprunt) permettent d'affiner l'intérêt économique de chaque projet.

L'objectif premier est le développement de la production d'énergie solaire renouvelable. Il s'agit de stimuler le marché du photovoltaïque chez les particuliers, mais également dans les collectivités et les entreprises privées. Par ailleurs, la démarche vise à mobiliser les artisans du secteur, les accompagner dans leur montée en compétence.

Le développement de cet outil a été proposé aux autres intercommunalités du Pays de Béarn.

Les territoires de Lacq-Orthez et de la Vallée d'Ossau ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

L'extension du cadastre solaire à ces deux intercommunalités est estimé à 6 000 € TTC.

Le financement se décomposerait comme suit :

- Communauté de Communes de Lacq Orthez : 5 100 € TTC
- Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau : 900 € TTC

Ces participations seraient appelées par le Pays de Béarn, qui s'acquitterait ensuite du montant correspondant auprès du prestataire choisi.

Il est proposé au Conseil métropolitain de bien vouloir :

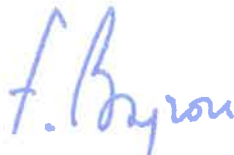
1 – Approuver la décision d'étendre le cadastre solaire à ces deux intercommunalités du territoire, sous réserve des délibérations concordantes de ces dernières ;

2 – Approuver le financement de l'opération selon les modalités définies ci-dessus.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



**Le Président
François BAYROU**

